

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil
Municipal de la Commune de TRETEAU
Délibération 2023017
DEMANDE PERMIS DE CONSTRUIRE COOPACA**

Séance du 03 MARS 2023

Le 03 mars 2023, dix-neuf quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Arnaud DELIGEARD, Maire.

Présents :

M. Arnaud DELIGEARD, M. Jean-François CHASSAGNE, M. Serge DESBOUIS, M. Olivier VIGNE, M. Gérard BONIN, M. Xavier GILLES, Mme Amélia LEBRE, M. Jérôme MONNET, Mme Laurence DEGIRAL.

Absents : M. Claude DEVILLARD

Excusée : Mme Aurélie CHAPPAZ, Anne-Marie CHAUVET, M. Pierre MAIRE, Émeline PELLETIER

Pouvoir : Mme Aurélie CHAPPAZ à M. Arnaud DELIGEARD, Anne-Marie CHAUVET à Mme Laurence DEGIRAL, M. Pierre MAIRE à M. Gérard BONIN.

Secrétaire de séance : M. Xavier GILLES

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 09

Nombre de votants : 12

Date de la convocation : 03 mars 2023.

Date d'affichage de la convocation : 28 Février 2023.

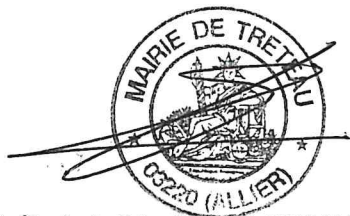
Monsieur le Maire expose l'intention de la construction d'un bâtiment solaire de la COOPACA. Il donne lecture de l'attestation produite par la COOPACA, concernant la mise aux normes de l'évacuation des eaux pluviales.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer sur l'ensemble de ce sujet.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, décide d'accepter le projet de construction dudit bâtiment, toutefois il émet des prescriptions concernant l'écoulement des eaux pluviales. Après avoir étudié les possibilités les mieux adaptées, il soumet l'idée de procéder à une traversée sous la chaussée afin de diviser la quantité d'eau à évacuer dans les fossés de chaque côté de la route départementale D568. Le Conseil Municipal demande également la plantation d'une haie côté sud afin de masquer le bâtiment, et proscrit une sortie sur le chemin de « Bellevue ». Il autorise Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec cette construction et ses abords.

Pour : 09 Contre : 02 Abstentions : 01

**Pour extrait conforme
Le Maire, Arnaud DELIGEARD**



Délibération exécutoire AR du Contrôle de la Légalité 003-210302899-20230303-202317-DE

En date du 06/03/2023

Publication réglementaire effectuée le 07/03/2023